

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 53

Votants : 70 (dont 17 procurations)

N° 18

OBJET :

CULTURE

FESTIVAL JEUNE
PUBLIC
« TINTAMARRE »

SUBVENTION 2023
POUR UN ACCES DES
SCOLAIRES DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 3 avril 2023

Publiée ou notifiée
le : 3 avril 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Michel LAURENT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Brice MOLLIER, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Elisabeth BARGE à Elisabeth CUISSET, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Thierry LAPLACE à Pierre BONNET, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Benjamin BAFOIL, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Dominique BARRAUD, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Yves-Jean BIGNON à Corinne IBARRA, Anne-Sophie RAVACHE à Valérie LASSALLE, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Henri SARRE, Christiane LEPRAT à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT.

Absents excusés :

M. François SENNEPIN, Vice-Président.

Mmes et MM. François SZYPULA, Sébastien BAUD, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art. 10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté s'agissant de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels,

Vu la délibération n° 1 du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 attribuant une participation statutaire à l'EPCC Vichy Culture d'un montant annuel de 20 000 € pour le développement d'une politique culturelle communautaire notamment à destination des jeunes publics, dont notamment la mise en place du festival « Tintamarre »,

Vu l'examen par la commission n°3 réunie le 09 mars 2023,

Considérant la volonté communautaire réaffirmée de soutenir l'accès des plus jeunes à la culture, en proposant à compter de 2023 une offre cohérente sur le territoire,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires en facilitant l'accès aux équipements culturels du cœur urbain dédiés à la création et à la diffusion par la prise en charge le cas échéant des frais liés aux transports des enfants de l'agglomération,

Considérant la nécessité de soutenir la 16^{ème} édition du festival «Tintamarre» proposée aux élèves de l'enseignement primaire par l'association Musiques Vivantes, le Centre Culturel de Vichy, les théâtres de Cusset et du Geysier à Bellerive-sur-Allier, au mois de novembre 2023,

Considérant l'intérêt d'une programmation tournée principalement vers la musique (ce qui en fait son originalité dans le milieu de la diffusion jeune public) pouvant être également associée à d'autres arts comme le théâtre ou le cirque,

Considérant le bilan positif de ce dispositif mis en œuvre au cours des dernières années,

Propose au Conseil Communautaire :

- > De renouveler le soutien apporté en faveur de l'accès des scolaires de primaire aux spectacles jeunes publics des théâtres de Cusset et du Geysier à Bellerive sur Allier en prenant en charge, pour l'année 2023, un spectacle par commune dans le cadre d'une enveloppe globale de 10 000 € (5 000 € par commune),
- > De rembourser-les entrées auprès des structures culturelles, sur facture, à hauteur de 3€ par élève dans la limite d'un spectacle par école pour une enveloppe d'un montant total de 7 000 €,
- > De rembourser les factures aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de l'agglomération, sur justificatifs pour l'aide au transport (organisé par leur soin) dans les conditions suivantes :
 - o Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires et gratuité pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants.
 - o Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école.

L'enveloppe globale du transport est ainsi estimée à 10 000 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'adopter ces propositions,

- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022, Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 mars 2023.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°18 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30

Objet de l'acte : MARS 2023 CULTURE - FESTIVAL JEUNE PUBLIC "TINTAMARRE" -
SUBVENTION 2023 POUR UN ACCES DES SCOLAIRES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

.....
Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 04/04/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 30MARS2023_18

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230330-30MARS2023_18-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes
Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 18.pdf (99_DE-003-200071363-20230330-30MARS2023_18-DE-1-
1_1.pdf)